

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 25 novembre 2019

Grenelle contre les violences conjugales : l'ARS mobilise 123 000 euros pour améliorer le repérage, la prise en charge et l'orientation des femmes victimes de violences

La journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre 2019, marquée par l'annonce de mesures fortes issues du Grenelle contre les violences conjugales, est l'occasion pour l'ARS Hauts-de-France de réaffirmer un engagement de plusieurs années aux côtés des professionnels de santé, en particulier des champs de la périnatalité et de la petite enfance. L'ARS annonce aujourd'hui la mobilisation de 123 000 euros de crédits nouveaux destinés au déploiement d'actions de formation et de sensibilisation des professionnels, pour améliorer le repérage, la prise en charge et l'orientation des femmes victimes de violences conjugales

L'Agence en soutien de professionnels souvent premiers recours des victimes

Tous les 3 jours, 1 femme meurt sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint. Chaque année, 250 000 femmes sont victimes de violences physiques ou sexuelles au sein de leur couple.

Face à cette situation inacceptable, l'ARS Hauts-de-France se mobilise depuis plusieurs années aux côtés des professionnels de santé au contact des femmes exposées aux violences, et souvent premier recours des victimes. Inscrite dans le Projet régional de santé (PRS) 2018-2028 de l'Agence, la mise en place d'actions territorialisées vise à repérer, à prendre en charge et à orienter les femmes victimes de violences ainsi que leurs enfants et de faire connaître, au niveau local, les structures d'aide et d'accompagnement à mobiliser. Une priorité d'ailleurs inscrite dans les contrats d'objectifs et de moyens qui lient l'ARS et les 5 réseaux de périnatalité de la région.

Plus de 700 professionnels formés et sensibilisés depuis 2018

Concrètement, et sur le terrain, l'Agence soutient des actions de sensibilisation et de formation des professionnels, portées en particulier par les réseaux en périnatalité de la région. Une mobilisation qui répond à des échanges avec les professionnels de santé, œuvrant notamment dans le champ de la périnatalité et de la petite enfance, qui mettaient en lumière leur difficulté face à ces situations complexes et une certaine méconnaissance des structures d'aide.

En 2018 et 2019, dans le prolongement d'actions déjà déployées les années précédentes, **l'Agence a ainsi soutenu la réalisation d'actions de formation et de sensibilisation dans les territoires auprès de plus de 700 acteurs au contact des femmes exposées aux violences** : professionnels des

établissements de santé avec maternité, professionnels libéraux et de la PMI - pour favoriser le lien ville-hôpital - mais aussi professionnels du barreau et des forces de l'ordre. Les thèmes de ces actions : le repérage, la prise en charge et l'orientation des femmes victimes de violences, mais aussi l'impact sur les enfants de ces violences.

Une dynamique renforcée sur l'ensemble de la région

Face à l'ampleur du phénomène, l'ARS renforce sa mobilisation et étend la dynamique enclenchée, notamment via un soutien à hauteur de 123 000 euros au réseau régional de santé en périnatalité. L'objectif est de déployer, de 2020 à 2022, un programme de formation sur l'ensemble de la région pour :

- Améliorer le repérage, la prise en charge et l'orientation des femmes exposées à la violence conjugale ;
- Développer les partenariats et l'articulation des acteurs accompagnant les femmes exposées à la violence conjugale ;
- Harmoniser les discours et pratiques des professionnels de santé accompagnant ces femmes.